

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7390744901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7390744901>

Cette annonce a été mise en ligne le **8 janvier 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

ACR AVOCATS
2 boulevard Bessonneau - CS 60215
49102 ANGERS CEDEX 02

GPH
Société par actions simplifiée au capital de 167.200 euros
Siège Social : 113 rue Jean Jaurès - 49000 ANGERS
R.C.S. ANGERS 818 687 543

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'un acte constatant les décisions de l'associé unique de la Société du 30 décembre 2024, il a été décidé :

- d'approuver le traité, conclu par acte sous seing privé électronique en date du 18 novembre 2024, portant fusion par voie d'absorption de la Société par la société "PREMIUM", société par actions simplifiée au capital de 40.716 euros, dont le siège social est situé 7 impasse de la Chaîne, Zac de Beuzon à ECOUFLANT (49000), inscrite sous le numéro unique 428 824 197 RCS ANGERS, aux termes duquel la Société a transmis la totalité de son patrimoine moyennant la création par la société absorbante de 783 actions ordinaires de 52 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et attribuées à l'associé unique de la société absorbée ;
- que, par le seul fait et à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la société absorbante destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de la société absorbée, la Société se trouve dissoute de plein droit sans liquidation ;
- que la fusion et la dissolution de la Société sont

devenues définitives le 30 décembre 2024, ainsi qu'il résulte des décisions de l'associé unique de la société "PREMIUM" en date du 30 décembre 2024, lequel a approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative du capital de cette dernière, puis à sa réduction.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de ANGERS.

Pour avis

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex